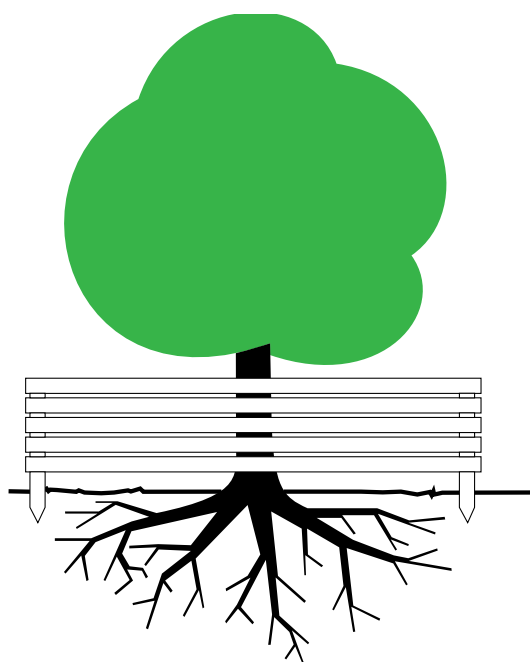


La protection des arbres



1. Barrière de protection :

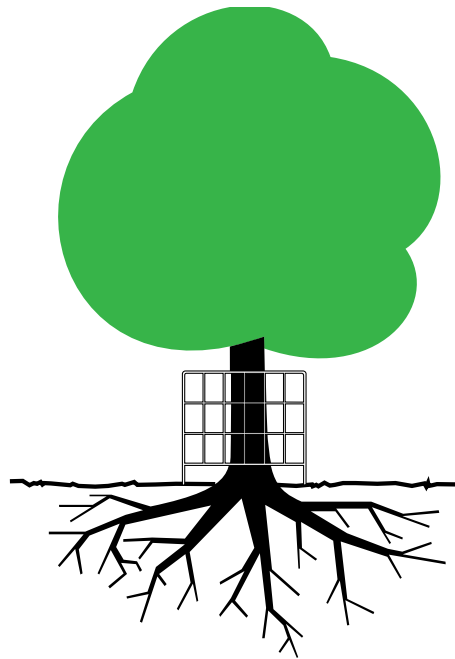
Utiliser la place offerte par la couronne de l'arbre pour implanter une barrière de protection.



2. Grille de protection :

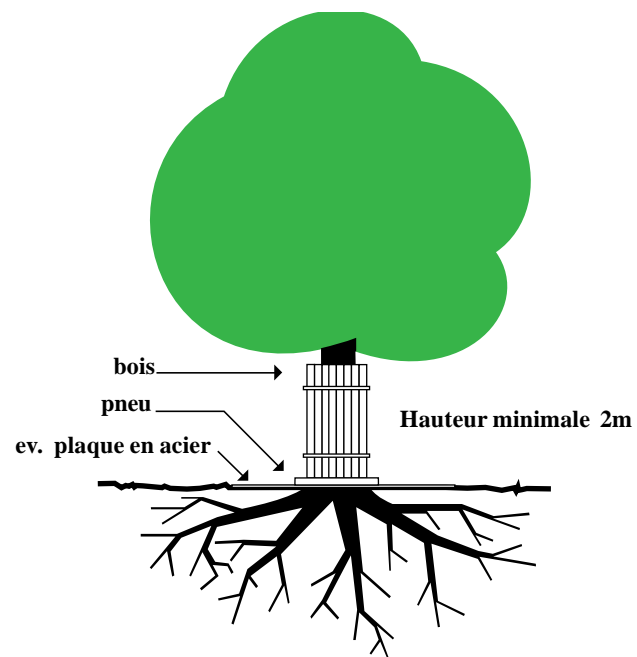
La grille de protection est à utiliser sur les trottoirs afin de protéger le tronc.

Elle doit avoir, de préférence, une forme de base quadrangulaire.



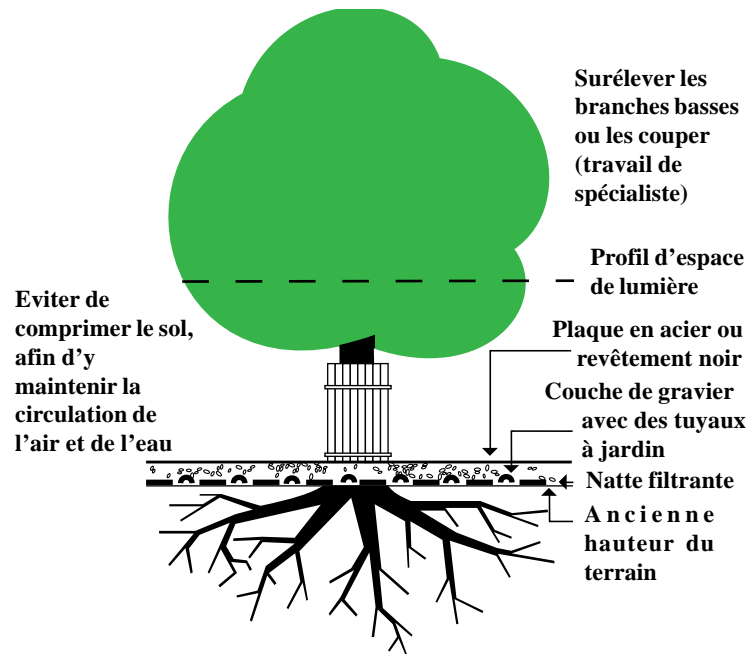
3. Protection du tronc :

Cette méthode de protection du tronc est à employer en cas de manque de place, notamment sur les trottoirs.



4. Piste de chantier :

Cette méthode est à appliquer dans des cas exceptionnels, notamment lorsque des véhicules circulent dans la zone de l'arbre.



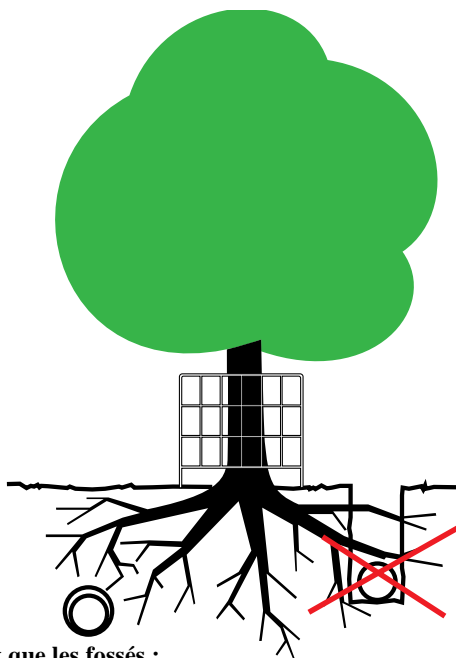
5. Protection des racines :

Eviter de creuser à proximité de l'arbre. Préconiser l'utilisation de pousse-tude. Si c'est impossible alors creuser exclusivement à la main et ne pas enlever les racines.

Lorsque les racines sont abimées il faut:

- pour les racines plus étroites que 2 cm : couper proprement, ne pas les arracher,
- pour les racines plus larges que 2 cm : laisser les racines intactes et lesemballer avec du jute et du plastique, humidifier et fixer solidement.

Avant de remblayer le fossé, enlever le jute et le plastique. Utiliser le matériel excavé pour remplir le fossé.



**Mieux que les fossés :
introduire un deuxième
tuyau (pousse-tube).**

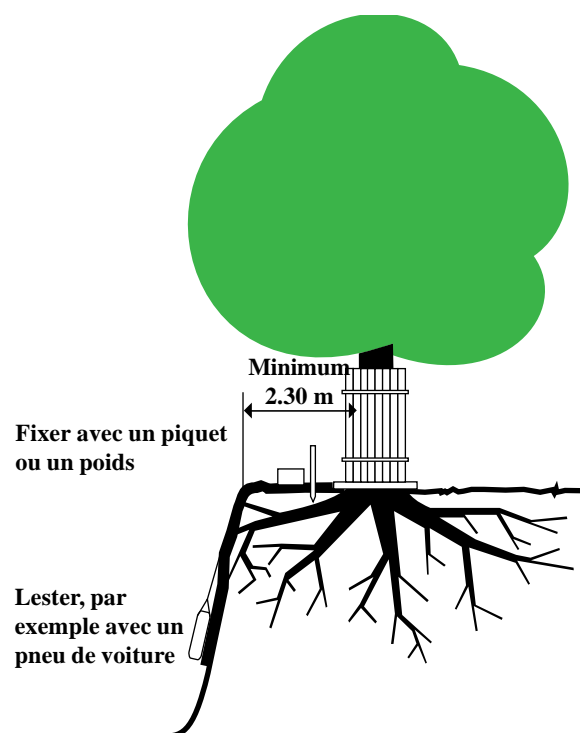
6. Tablier à racines :

Couvrir le système racinaire libre par du jute et du plastique ou par une nappe de protection anti-gel.

Maintenir le jute humide.

En cas de besoin, combiner cette méthode avec un rideau à racines, cf. image 7.

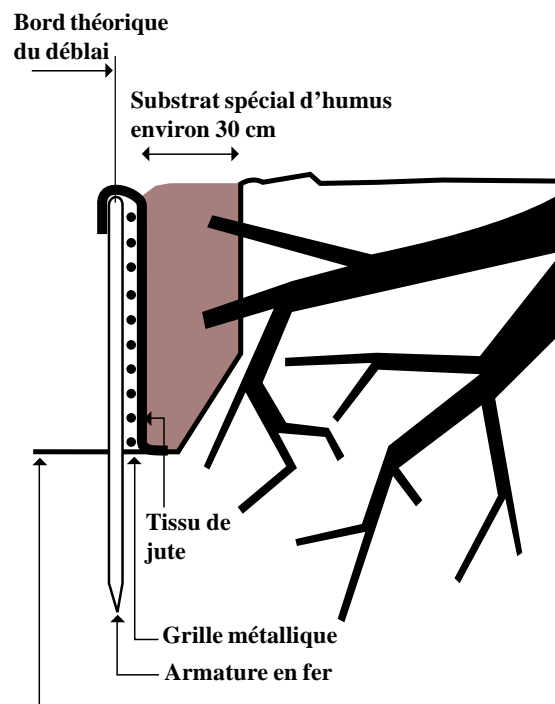
Attention à l'abaissement des eaux souterraines : il y a un risque de dessèchement, l'arrosage devient alors indispensable !



7. Rideau à racines :

Le rideau à racines doit être placé au minimum à 2,30 m du tronc.

Ils doivent être posés uniquement par des spécialistes.



Jusqu'au fond du fossé
ou au moins jusqu'au
niveau le plus bas de
l'horizon des racines

8. Pollution du sol :

La zone de l'arbre n'est pas une place de dépôt !

Le dépôt d'huile, de produits chimiques et de substances toxiques est à éviter, ainsi que l'infiltration d'eaux usées, en particulier les eaux de ciment.

Ces types de dépôts augmentent considérablement le danger de pollution des eaux souterraines.



9. Compactage des sols :

Le compactage du sol à l'aide de compresseur ou la circulation de véhicules lourds est à éviter dans la zone des racines (périmètre de la projection de la couronne au sol).



10. Déblai / remblai :

Le déblai d'humus et le remblai sont à éviter dans la zone de l'arbre.



Coordonnées :

Service de la nature et du paysage
Route de Bourguillon 3
1700 Fribourg

Tél. 026.305.51.86
e-mail nature@fr.ch